RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00529
Numéro SIREN : 800 914 160
Nom ou dénomination : ABF

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2022 sous le numéro de dépôt 3193

ABF
Société par actions simplifiée au capital de 270.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie
800 914 160 RCS Meaux

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente-et-un janvier,

La société Aryzta France société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros ayant son siège social 14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 479 752 131 RCS Meaux ("***Aryzta France***" ou l'"***Associé Unique***"), associé unique de la société ABF SAS (la "***Société***") s'est réunie au siège de la Société afin d'adopter les décisions qui suivent après en avoir informé le commissaire aux comptes et le président de la Société conformément à l'article 16.5 des statuts.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique **prend acte** de la démission de Monsieur Pawel Kobic de son mandat de directeur général de la Société avec effet à compter du 21 janvier 2022, et **décide** en conséquence de dispenser Monsieur Pawel Kobic d'avoir à respecter le préavis d'un mois prévu par l'article 12.1(c) des statuts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique **décide** de nommer, Monsieur Julien Gromb, né le 17 juin 1969 à Pau (64), de nationalité française, demeurant 14-16 avenue Joseph Paxton Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie, en qualité de nouveau directeur général de la Société avec effet immédiat à l'issue des présentes décisions et pour une durée indéterminée.

Monsieur Julien Gromb accepte, par les présentes, ces fonctions et confirme qu'il répond à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat, et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer de telles fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DS
JG

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et le directeur général par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur qu'une signature manuscrite.

DocuSigned by:
JULIEN GROMB
976EC0980F64499...

Aryzta France SAS
Représentée par Monsieur Julien Gromb
en sa qualité de directeur général

DocuSigned by:
JULIEN GROMB
976EC0980F64499...

Monsieur Julien Gromb
Directeur général (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de directeur général de la Société"